



Réf. Farde e-Assemblées : 2241705

N° OJ : 11

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/05/2019

Objet : Codiplomation et coorganisation d'études menant au grade de Bachelier en coaching sportif - Option "Wellness et activités physiques différenciées".- Codiplomation d'études menant au grade de bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement.- Avenants aux conventions de programme d'enseignement commun.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu le Décret du 5 août 1995 du Conseil de la Communauté Française fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu le Décret du 7 novembre 2013 de la Communauté française définissant le Paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et notamment son article 134;

Vu le Décret du 11 avril 2014 de la Communauté française adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études et soutenant l'organisation de nouvelles formations à condition que celles-ci soient organisées en codiplomation par plusieurs institutions d'enseignement supérieur ;

Vu la décision du Conseil communal du 26 juin 2017 approuvant la convention de programme d'enseignement commun portant sur une codiplomation et coorganisation d'études menant au grade de Bachelier en coaching sportif - Option "Wellness et activités physiques différenciées";

Vu la décision du Conseil communal du 25 juin 2018 approuvant la convention de programme d'enseignement commun portant sur une codiplomation d'études menant au grade de bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement;

Considérant les avenants modifiant les modalités de l'octroi de l'allocation globale repris en annexes du présent arrêté;

Vu l'avis de la Section de l'Instruction publique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique: approuver l'avenant à la convention de programme d'enseignement commun portant sur une codiplomation et coorganisation d'études menant au grade de Bachelier en coaching sportif - Option "Wellness et activités physiques différenciées" et l'avenant à la convention de programme d'enseignement commun portant sur une codiplomation d'études menant au grade de bachelier de spécialisation en préparation physique et entraînement.

Annexes :

[AVENANTS FR](#)

